



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



PROTERINA

**Inondations:
 la Méditerranée
 s'organise**

SITE NATURA 2000

*Castagniccia-Casinca:
 protégé,
 mais en danger*



60 ANS D'ATD-QUART-MONDE

*Interview de
 Marie-Aleth Grard,
 vice-présidente*



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • BRÈVES P8 • AGENDA 22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

La presse m'a tuer!

Quand la presse est bâillonnée, elle est défendue. Quand elle s'exprime librement alors tout devient fautive. Elle a alors le pouvoir de faire ou défaire, la capacité de tuer politiquement, socialement. Raccourci facile!

Facile d'attaquer la presse dont les tribunes sont largement utilisées par les politiques pour diffuser leurs idées. Facile tous ces qualificatifs crachés pour la rendre coupable: mensongère, complotiste, massacrante. S'il existe une presse plus proche de la propagande haineuse, du caniveau, sans éthique et qui ne respecte plus la personne et sa vie privée, les journalistes restent encore dans leur grande majorité nos éclaireurs de conscience.

Il est de nouveau facile d'attribuer tous les maux politiques de la terre à la presse, quand l'honneur, la probité, l'égo sont en jeu. Parce qu'il s'agit bien de cela: «Je» n'aime pas voir étaler au grand jour une vérité dérangeante, accablante qui remet en cause dysfonctionnements et privilèges même s'ils sont légaux.

Alors s'il faut condamner, condamnons!

Qui est condamnable? La presse qui informe ou ceux qui transmettent ces «boules puantes» aux moments opportuns pour mettre à genou leurs rivaux? Les journalistes qui informent parfois au péril de leur vie ou ceux qui préféreraient que les électeurs votent en toute ignorance?

La presse ne détruit pas mais par son expression et son information reste encore une garantie de démocratie, même si cela peut déplaire. Enfin, cher Charlie, rappelle-toi que la presse avec son seul stylo a pour fonction de dévoiler une vérité parfois ennemie et menace du pouvoir qui ne veut l'entendre, la lire. Cette vérité ne tue pas mais peut terrifier, mettre à mal certains projets trop vite établis parce qu'elle sera toujours, comme le disait Condorcet, *odieuse à ceux qui souhaitent exercer l'autorité.* ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU A MODU NOSTRU

San Valentinu in festa

Quist'annu dinù, hè passata in furia a San Valentinu. Cum'è sempre, si ne parla dui ghjorni eppu dopu pensemu à altr'affare. For'd'usu, inderna o cunsumerista, sta festa face nasce à spessu reazione passionate ind'i paesi chì a praticheghjanu. Ch'ella sia aspettata cù impazienza per certi o senza primura per l'astri, u ghjornu di l'innamurati, cum'è u cunniscimu oghje, seria u risultatu di parechje lotte storiche contr'à l'ordine stabilitu, contr'à u patriarcatu è per e libertà individuelle. Umbeuh! Tuttu què? Pare chì a San Valentinu ùn era più celebrata in Francia dapoì u XIX^e seculu ma ch'ella hè diventata torna à a moda à a Liberazione. Si dice d'altronde chì i suldati americani dunnighjavanu parlandu di sta festa di l'amore. Tandù, cù l'aiutu di i magazini femminili, hè cresciutu l'interressu in giru à a San Valentinu. In India, per indettu, si i filmi Bollywood glurificheghjanu l'abbrivi di u core, ùn hà micca troppu cambiatu u funziunamentu di a stituzione matrimoniale. Quallà, a giuventù hè spartuta trà u romantisimu purtatu da a cultura è l'imperativi di casta. In India, di pettu à a prupagazione di stu «virus sentimentale», i movimenti fundamentalisti vanu sinu à piglià ritratti di i coppii, entendu à a lesta ind'è l'usterie decurate apposta per a San Valentinu, per chjappà e giuvanotte è dinunzià le. Per fà valè u so amore, quasi cum'è in Francia, anu ricorsu purtantu à qualchi artifiziu, in particulare u mazzulu di rosule o u ristorante romantico... Dopu à issu picculu paragone cù l'India, vultemu puru in Corsica induve l'astr'eri nant'à a tela è e rete suciale, duie canterine nustrale, ingeniose è magnifiche, anu datu u so parè in quant'à a festa di l'innamurati cù una canzona è un filmettu chjamati *Lamentu di San Valentinu!* Una campazione tamanta per l'arechja è per a vista, trà macagne è realtà oghjinche! Perché simu tutti vittime di e feste commerciale è d'issa sucetà di cunsumazione ch'ùn hà mancu più cunfine. Perché -per disgrazia o per fortuna- simu cuscenti di a situazione è face prò di ride ne sì, aprendu quantunque di più l'ochji per via di belle andature artistiche cusì! Brave, cumplimenti tanti à tutt'è duie è à Frédéric Antonpietri dettu «Tonton», u maestru d'opera, cù a so squadra di u cullettivu Corsica Sound. Chì piacè! ■



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©
CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90
Directeur de la publication – Rédacteur en chef:
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)
journal@icn-presse.corsica
BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION
1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92
BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95
RÉDACTION
• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris
Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,
Manon Perelli, Dominique Pietri,
en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese
AVEC LA COLLABORATION DE :
Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,
Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,
Michel Maestracchi, Jacques Paoli, David Raynal.
Comité de surveillance :
Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.
Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieure)
IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773
ISSN 2114 009
• Fondateur Louis Rioni

PRÉCARITÉ

35 000 retraités pourront voyager à prix réduit



La commission ad hoc chargée de la problématique de la compensation du coût de l'insularité au bénéfice des retraités résidant en Corse a présenté ses premières pistes de dispositions pour les retraités aux revenus les plus modestes, avec la création d'une carte ouvrant droit à des tarifs réduits dans les transports.

Le choix de l'équité plus que celui de l'égalité. C'est ce qui est ressorti de la réunion de la commission ad hoc pour les retraités du 7 février dernier. Mise en place après l'adoption d'un rapport du président de l'Assemblée de Corse par l'hémicycle le 14 avril 2016, cette dernière vise à compenser le coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse. Dans un premier temps, les membres de la commission ont ainsi choisi de porter leurs travaux sur la mobilité. Après plusieurs rencontres avec les syndicats et les opérateurs de transports, il a été décidé de créer une carte «retraité» ouvrant droit à des réductions. Un sésame qui serait attribué par la CTC aux retraités dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 14 233€ annuels. Cette carte permettrait tout d'abord d'obtenir des tarifs réduits à hauteur de 50% dans les transports ferroviaires, y compris sur les lignes suburbaines. Pour les transports aériens, Air Corsica prévoit de mettre en vente 24 000 billets sur les trajets entre la Corse et Nice ou Marseille à 95€, alors que 6000 trajets maritimes Corse-Marseille seraient mis en vente par la Corsica Linea et la Méridionale. Enfin, pour les transports routiers, la commission a proposé d'inscrire la possibilité d'une réduction dans le Schéma régional de déplacement intermodal qui sera présenté à l'Assemblée avant la fin de l'année. «Le dispositif n'est pas définitif, mais on s'approche beaucoup puisque nous arrivons aux limites de ce qu'il est possible de faire compte tenu des contraintes budgétaires», a indiqué Jean-Guy Talamoni, précisant qu'il devra être soumis à l'Assemblée pour approbation.

Du côté des organisations syndicales, deux sons de cloche ont fait suite à cette annonce. Au sein de la CFDT et du STC, on salue un premier pas. «On est assez satisfaits, tout simplement parce que pendant 10 ans aucun pas concret n'a été effectué. Cette fois-ci, il y a une avancée», a noté Pierre Cervetti, représentant de la CFDT. En revanche, pour l'intersyndicale des retraités* le compte n'y est pas. «Depuis le début, on ne parle pas le même langage, a déploré son représentant, Dominique Lanfranchi. Nous avons formulé une revendication très précise: une réduction pour l'ensemble des retraités de 50% dans les transports maritime, aérien et ferroviaire. Nous n'avons pas de réponse à cette revendication dans le sens où en est en train de nous parler de seuil de revenus».

Une position à laquelle Jean-Guy Talamoni a bien sûr opposé avant tout les contraintes financières de la CTC, mais pas seulement: «Le but, c'est d'aider les retraités les plus en difficulté. Je ne crois pas qu'un PDG à la retraite gagnant quelques milliers d'euros par mois ait besoin d'une réduction pour les transports, par exemple, a-t-il argué. Entre équité et égalité, nous avons choisi l'équité. Notre conception de la justice sociale consiste à aider plus ceux qui en ont besoin». Si le dispositif est voté en l'état actuel, il concernerait tout de même la moitié des retraités insulaires, soit environ 35 000 personnes, et reviendrait à environ 1,3 M€ par an à la collectivité. Après les transports, la commission devrait se pencher sur les tarifs de l'alimentaire et entrer en négociations avec les acteurs de la grande distribution. ■ **Manon PERELLI**

*L'intersyndicale rassemble les organisations USR CGT, FSU, FGRFP, FO, UNIR CGC, CFDT, UNSA, CFTC, ANR.

HÔPITAL D'AJACCIO

Le 10 février, le député-maire et président du conseil de surveillance de l'hôpital d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, a visité le chantier du futur hôpital sur le site du Stiletto.

Pour avoir une meilleure visibilité de ce que sera ce futur établissement régional de santé publique, un film a tout d'abord été visionné et a dévoilé un bâtiment qui s'articulera autour d'une épine dorsale. Un plateau central qui sera appelé à évoluer avec de futures extensions et notamment un EHPAD. Un projet historique pour Ajaccio, qui devrait aboutir dans les délais selon le député-maire, et donc être opérationnel d'ici la fin 2018. ■ **MP**



EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Protocole signé entre les plagistes calvais et l'État

Épilogue heureux pour la question de l'occupation du domaine public maritime à Calvi ?

Le 14 février, Alain Thirion, préfet de Haute-Corse, et les plagistes calvais ont signé un protocole d'accord: d'ici la fin 2018, les établissements de plage «en dur» devront être démolis, au profit de structures démontables ou transportables.

Il y avait du monde à la sous-préfecture de Calvi pour accueillir le préfet de Haute Corse, Alain Thirion et assister au dénouement d'un sujet sensible pour la ville. À savoir la reprise par l'Etat des concessions du domaine public maritime, auparavant à la charge de la mairie et dont le bail de 15 ans s'est achevé l'année dernière. Outre cette reprise, l'Etat exige surtout la mise en conformité de cet espace. Ainsi, un point fait grincer des dents à Calvi – comme ailleurs – celui des constructions dites «en dur».

En effet, la loi prévoit que les établissements de plages soient réalisés avec des équipements démontables ou transportables, les exploitants étant tenus de rendre les sites à leur état initial hors période estivale. Toutefois, Calvi est en passe d'obtenir le statut de station touristique. Ce qui permettrait aux établissements d'ouvrir huit mois ou plus et ainsi de laisser leurs structures en place... à condition, pour autant, qu'elles soient démontables ou transportables. Pas question, en revanche, de permettre la mise en place ou le maintien d'établissements «en dur». En décembre dernier, les plagistes calvais s'étaient vu proposer un protocole de remise en état de la concession du domaine public maritime, dont ils ont accepté les termes. Il prévoit la démolition des établissements «en dur» d'ici la fin de l'année 2018 et l'instauration d'une nouvelle concession, pour une durée de 12 ans, sur de nouvelles bases. «Les établissements seront effectivement démontables et ne devront pas être fixés de manière irrémédiable au domaine public, mais ils n'auront pas besoin d'être démontés chaque année. C'est une bonne chose quand on connaît le coût du démontage,

explique Me Olivier Taoumi, avocat des plagistes, qui juge le protocole satisfaisant pour deux raisons. La première est que ça va sécuriser les exploitants puisque cette feuille de route sur deux ans va leur permettre de continuer d'occuper le domaine public sans risque de contravention. Et, deuxième chose, une fois que tout sera en ordre, ils pourront signer des contrats sur 12 ans et ainsi sortir des tracasseries administratives.»

Un point noir subsiste malgré tout, celui des redevances. En effet les exploitants qui devaient déjà s'acquitter d'une certaine somme envers la mairie, voyaient les montants doublés avec la reprise en main de l'Etat. À ce propos, M^e Taoumi se veut rassurant. «Le gouvernement a changé le mode de calcul et des erreurs de mesures ont pu être commises. Nous avons décidé de refaire un mesurage effectif sur place pour les cas qui posent problème.» Une inquiétude que le préfet Alain Thirion semble avoir pris en considération: «J'ai mandaté le sous-préfet de Calvi et nous allons travailler à équilibrer ces redevances». Un préfet surtout satisfait de voir la situation juridique des plages calvaise se résorber: «Nous avons ces deux années intermédiaires, 2017 et 2018, puis nous reviendrons avec un dispositif de concession avec la mairie. D'ici là, la situation juridique sera réglée et surtout, il y aura une vraie lisibilité pour les exploitants et un respect du règlement».

Les établissements attendent désormais les dernières clarifications au sujet des redevances et pourront ensuite commencer leur travail de mise en conformité. ■

Pierre PASQUALINI

CÔTE ORIENTALE

L'herbier de posidonies sous protection

Le 10 février, à Vescovato, l'Office de l'Environnement de la Corse

a présidé le troisième comité de pilotage du site Natura 2000 Grand herbier de la Côte orientale.

La protection de 22 600 ha de précieuses prairies sous-marines entre dans sa phase opérationnelle.

Certains estivants les considèrent parfois avec défiance : ces épaisses banquettes d'algues sèches sur les plages, ça ne fait pas bien net... Ils ont tout faux. En fait d'algues, les posidonies sont des plantes à fleurs sous-marines, qui forment de véritables prairies. De plus, la présence de ces banquettes, qui constituent un rempart précieux contre l'érosion, atteste de la bonne qualité de l'eau. Enfin, non content de jouer le rôle de frayère et de nurserie pour de nombreuses espèces qui trouvent là nourriture et protection, les prairies de posidonies, endémiques de Méditerranée, rendent un signalé service en matière de séquestration du carbone. En 2012, une équipe internationale de chercheurs, conduite par l'université de Floride, a mis en évidence le fait que les herbiers marins pouvaient stocker jusqu'à 83000t de carbone par kilomètre carré, contre 30000t/km² pour une forêt. Et, alors que les forêts capturent le carbone dans le bois pour une durée moyenne de 60 ans, les herbiers le stockent à 90 % dans le sol, pour des milliers d'années.

Les posidonies ont donc un rôle primordial dans la réduction du carbone dans l'atmosphère et le ralentissement du réchauffement climatique. À condition, qu'elles ne soient pas fragilisées. Ce qui est le cas. Si la posidonie est classée, depuis 1988 déjà, parmi les

espèces protégées par la loi, les herbiers sont soumis depuis des décennies à de nombreuses sources de perturbations, d'origines naturelles et anthropiques, et un déclin notable a été enregistré. À partir de 2004, un Réseau de surveillance posidonies a été déployé le long du littoral de la Corse, à l'initiative de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Puis 2011 a vu l'installation d'un comité de pilotage (Copil) présidé par l'OEC, pour la création d'un site classé Natura 2000 Grand herbier de la Côte orientale. Après analyse de l'existant puis définition et identification d'objectifs et stratégies de gestion, est venue la phase opérationnelle, officialisée lors de la troisième réunion du Copil, le 10 février à Vescovato. S'étendant du grau de l'étang de Biguglia au droit de l'embouchure de la Solenzara, sur près de 99 km de linéaire côtier, pour une superficie totale de 43079 ha -dont 22600 ha d'herbier- le site Grand herbier de la Côte orientale sera le premier site Natura 2000 en mer en Corse doté d'un document d'objectifs. Avec la mise en œuvre de mesures -comme la limitation de l'ancrage des navires de plaisance dans l'herbier, la récupération d'engins de pêche perdus, la gestion des banquettes- visant à concilier exigences économiques et préservation de ce biotope. ■ EN

ANTICOR

De l'éthique pour éviter les casseroles en politique

L'association Anticor a décerné ses Prix Éthiques et Casseroles pour 2016, à Paris, le 28 janvier dernier. En cette veille d'élection présidentielle, alors qu'on imagine assez quelles pourraient être les conséquences électorales du « tous pourris », le point avec Dominique Yvon, co-référent avec Vincent Carlotti d'Anticor pour la Corse.



Pas de prix Éthiques ou Casseroles pour la Corse. Pourtant, elle a son lot de casseroles, pendantes devant les tribunaux. Est-elle plus sensible aux dérives que les autres régions?

Oui et non. Les problèmes de corruption et de dérives touchent toutes les régions et tous les niveaux. On le constate dans l'actualité. Mais je dirai oui néanmoins, car chez nous, dans une petite région avec une faible population, on assiste à différentes formes de dérives et le milieu crypto-mafieux qui s'est infiltré dans la politique touche toute la société de façon transversale et non dans sa verticalité. Toute l'économie – et on voit combien elle souffre – est affectée par ce système qui atteint le politique.

Aurait-il pu y avoir pour la Corse des candidats au prix Éthiques?

Pour les Casseroles, en Corse, on se bouscule au portillon, même si certains sont presque hors concours! Pour le prix Éthiques, nous aurions pu proposer Sylvain Medori, maire de Linguizetta qui a su résister, pour le bien de sa commune et au nom de l'intérêt général, aux menaces et au racket; qui a été capable de s'opposer à des dérives qui auraient pu devenir graves pour la collectivité.

Appel a été interjeté à l'issue du procès dit des «gîtes ruraux» et tant qu'une condamnation définitive n'est pas prononcée, la présomption d'innocence prévaut. Anticor sera-t-elle partie civile en appel comme elle l'a été en première instance?

Nous étions en effet représentés par notre avocat, M^e Jérôme Karsenti. Anticor n'a pas encore pris sa décision mais on peut, dans ce type de procès, se constituer partie civile 24 heures avant l'ouverture. Il y a de fortes chances que nous soyons présents. Il ne nous appartient pas de porter une appréciation sur les peines prononcées en première instance, d'autant que les appels en cours impliquent que certaines des

condamnations ne sont pas définitives. Mais la décision montre que personne en Corse ne peut désormais se considérer à l'abri des poursuites et, le cas échéant, de sanctions judiciaires dès lors qu'il commet une infraction à la loi. Quelle que soit sa position dans l'échelle sociale.

Qu'est-ce qui permettrait d'assainir la situation, d'éviter des dérives à l'avenir, au plan local comme national?

Un moyen essentiel est le non-cumul des mandats. S'y ajoute le non-cumul de responsabilités politiques et de responsabilités civiles. Être un élu mais aussi le président d'une structure pouvant passer des marchés publics, distribuer des aides, etc., s'avère néfaste, peut inciter aux dérives. Or, en Corse, ce type de situation est bien trop fréquent. Par ailleurs, le nombre de renouvellement des mandats électoraux doit aussi être limité. Nous en préconisons deux maximum pour qu'être un homme politique ne soit pas une profession, mais une activité au service de tous et du bien commun, pour qu'il n'y ait plus d'effet de caste. Or, la loi sur le non-cumul des mandats est régulièrement remise en cause.

Ne pourrait-on reprocher à des élus qui ne font que deux mandats d'être trop amateurs, de mal connaître le monde politique, social ou économique de la zone dans laquelle ils sont élus?

Certainement pas! Une femme ou un homme politique ayant des convictions et élu par des citoyens responsables est capable de s'entourer des techniciens et des experts dont il a besoin pour appliquer sa politique. Dans les meilleures conditions et au service de tous. Dans d'autres pays que la France le nombre de mandats est limité, il y a un meilleur renouvellement de la classe politique et pas plus d'amateurisme que chez nous. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Photo Claire Giudici

REPÈRES Fondée en 2002, Anticor propose aux candidats aux élections une charte définissant un engagement éthique irréprochable et veille ensuite à son respect par les élus et fonctionnaires qui s'engagent pour la probité et la recherche de l'intérêt général. Regroupant citoyens et élus de toutes tendances, engagés « pour faire respecter les exigences démocratiques non partisans », Anticor s'implique par ailleurs dans des affaires judiciaires importantes.

Découvrir le palmarès 2016 et en savoir + : www.anticor.org

PROGRAMME PROTERINA 3

Prévenir les risques liés aux inondations



Corse, Ligurie, Toscane, Sardaigne et Paca sont soumises aux mêmes types d'épisodes méditerranéens intenses, engendrés par des dépressions qui se creusent en mer Tyrrhénienne. Les 8 et 9 février, ces régions ont travaillé ensemble sur la troisième phase de Proterina, projet européen transfrontalier axé sur la prévention des risques liés aux inondations.

Pour lancer la troisième phase du projet de coopération européenne Proterina, les 8 et 9 février derniers, le travail s'est fait dans les conditions idoines : la Corse était en pleine alerte jaune inondations. Car le programme, axé sur la protection du territoire contre les risques naturels, concerne plus particulièrement le risque inondations. Il est inclus dans l'Interreg Maritime 2014-2020. Son objectif : renforcer la capacité de réponse du territoire face à ce danger et « *augmenter la capacité transfrontalière d'adaptation au changement climatique par le développement d'une conscience collective du risque inondation* ». Il devrait bénéficier « *aux administrations et collectivités compétentes dans les champs de la sécurité civile et du cycle de l'eau, aux organisations en charge de la prévision météorologique et aux citoyens* ». Quant à sa mise en œuvre, elle semble correspondre aux vieilles préconisations en matière de secours : alerter, protéger, secourir... En effet, Proterina, qui vient en complément des différents dispositifs de prévention des inondations, met l'information, sous toutes ses formes, au cœur du dispositif. « *Ce projet associe des régions qui connaissent des phénomènes météorologiques semblables, se produisant de façon récurrente et de plus en plus répétitive depuis quelques années, qui toutes ont vécu des inondations dramatiques : la Sardaigne, la Ligurie, la Toscane, la région Paca et la Corse*, explique Agnès Simonpietri, présidente de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). *Il vise à améliorer la gestion des situations de crise en mutualisant les expériences, en partageant les connaissances entre ces régions partenaires. L'objectif, c'est aussi d'améliorer la prévention en amont, en sensibilisant la population, et lui permettant de garder la mémoire des lieux présentant un danger afin, par exemple, qu'on n'envisage pas de s'y établir* ». Les régions concernées ont donc échangé le 8 à Corte puis le 9 « sur le terrain » [au pont ravagé du Casaluna ; sur celui, mortel, du Bevinco, au SDIS de Haute-Corse].

Ce projet, précise Agnès Simonpietri tente aussi de répondre à des problématiques plus simples, « *sans doute peu coûteuses mais handicapantes en cas de crise. Comment faire pour qu'une microrégion ne se trouve plus sans réseau de téléphonie mobile, comme c'est encore arrivé tout dernièrement ? Comment rétablir les systèmes de communication ? Et aussi, parce que la moindre imprudence peut avoir des conséquences dramatiques, comment apprendre aux enfants et aux parents à faire face à une montée des eaux ? Quels modèles d'alerte des crues et de surveillance des cours d'eau prévoir et comment les gérer ? Comment alerter au plus vite la population, par quels biais [réseaux sociaux, mails, SMS...] ? Des radars météorologiques ont déjà été mis en place entre Corse et Sardaigne pour mieux anticiper la survenue d'épisodes pluvieux intenses. L'idée est de développer ces collaborations, puis de permettre à chacun de s'appropriier les*



meilleures méthodes pour éviter les difficultés que nous avons connues et gagner du temps.»

Pour notre seule île, depuis 2015, cinq personnes ont perdu la vie, 98 communes ont été sinistrées et les dégâts sont estimés à 43M€ au moins, auxquels s'ajoutera le coût des dévastations des exploitations agricoles évalué à 10M€. Trois partenaires interviennent dans le dispositif: l'OEC, la Ville d'Ajaccio et le Service départemental incendie et secours (SDIS) de la Haute-Corse. En effet, au total ce sont 6M€, financés par le Fonds européen de développement économique régional (Feder) à hauteur de 5,1M€ qui sont dévolus à Proterina 3. Sur cette somme, 1M€ est affecté aux projets corses (dont 864 000€ provenant du Feder). La durée du programme est de 36 mois (2017 - 2020). Les projets arriveront donc relativement vite à leur terme. L'OEC, qui a pour mission d'impulser et de coordonner l'ensemble de la politique régionale en matière d'environnement et de développement durable, en assure la gouvernance. Les actions prévues directement par l'Office dans le cadre de Proterina concernent dans un premier temps le développement et l'application d'outils participatifs transfrontaliers, la création de supports d'information et de méthodes d'animation, mais aussi la formation et sensibilisation des élus et propriétaires afin que soit mieux géré l'entretien des cours d'eau. La définition d'une stratégie de communication transfrontalière «Culture du risque inondation» destinée aux scolaires, aux socio-professionnels, aux élus mais aussi au grand public suivie d'une évaluation de la perception du risque inondation par la population font également partie des actions prévues.

Représentée par Nicole Ottavy, adjointe à l'urbanisme, au logement et à l'aménagement urbain, chargée de ce risque pour la ville, Ajaccio est la seule ville insulaire partie prenante du dispositif. En effet, la loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004 a renforcé le pouvoir du maire en matière de gestion

des risques majeurs. Cette loi le charge de l'élaboration d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), qui organise l'information, l'alerte, la protection et le soutien de la population. À Ajaccio, il a été voté en 2015, révisé en 2016 et organise un cadre d'intervention. Or à Ajaccio, comme dans d'autres agglomérations de Corse, le risque est important. On y trouve notamment deux quartiers, les Cannes et les Salines, construits sur des marais. Cette urbanisation, datant des années 1970, a imperméabilisé les sols et n'a pas anticipé le risque inondations. Des projets et des programmes de rénovation sont en cours*, mais si la ville dispose, avec un poste de commandement communal, d'un système d'alerte, de nombreuses actions sont encore à mener. Les financements de Proterina permettront d'acquérir divers équipements pour le poste de commandement afin de mieux surveiller les crues, d'améliorer l'alerte ou de garantir l'information des populations en cas de crise notamment par un service d'alerte via SMS et messages vocaux...

Quant au SDIS de la Haute Corse, présidé par François Orlandi et dirigé par le Colonel Charles Baldassari, la protection des personnes et des biens, la lutte contre les accidents, les sinistres et les catastrophes entrent totalement dans sa mission. D'autant qu'il participe à la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde et à l'organisation des moyens de secours. Intervenant, dans le cadre des inondations, sur des zones de plus en plus urbanisées, le programme Proterina devrait lui permettre de lancer un travail d'analyse et de modélisation des inondations de type torrentielles, à travers un suivi particulier du Bevinco, torrent dont les crues ont déjà été mortelles. La mise en place de capteurs permettra notamment, en temps réel, d'évaluer les zones impactées par la montée des eaux et d'anticiper sur les mesures conservatoires à mettre en œuvre. Ce travail de modélisation devrait permettre de créer un outil offrant une nouvelle vision de ce type de phénomène d'inondation. ■ **Claire GIUDICI**

* accessibles sur le site Internet de la ville: www.ajaccio.fr

70

compagnies aériennes et 250 aéroports seront représentés au Palais des congrès d'Ajaccio, du 22 au 24 février, pour la 14^e édition de Connect, forum consacré au développement des connexions aériennes en Europe. L'événement devrait générer quelque 2 000 nuitées hôtelières.

Les chiffres de la semaine

13

M€ d'investissements programmés entre 2017 et 2021 pour des travaux sur les quais 2 et 4 du port de commerce de Bonifacio, sous maîtrise d'ouvrage de la CTC. Le marché des travaux du quai 4, pour un montant de 8 M€ doit être lancé dès cette année.

Les chiffres de la semaine

19

% c'était, en 2012, la part des saisonniers dans la main-d'œuvre salariée en Corse, indique une étude de l'Insee, les trois principaux secteurs d'activité des saisonniers étant la restauration (31%), l'hébergement (29%) et le commerce (17%), où les femmes sont majoritaires.

Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLA Apprendre à vieillir

Un partenariat se dessine entre la Sardaigne et la Biélorussie en vue d'étudier la relation entre longévité, modes de vie et alimentation, via les liens qui se sont noués entre l'Académie des sciences de la République de Belarus et la Comunità mondiale della Longevità, réseau des régions du monde les plus concernées par le phénomène de la longévité, cofondé par Roberto Pili, médecin mais aussi consul honoraire de Belarus en Sardaigne. Les deux territoires se distinguent en effet par la forte présence d'ultracentenaires : 483 dans l'île et 415 en Biélorussie. D'où l'idée d'une collaboration dans le domaine de la recherche scientifique portant sur le vieillissement « sain et actif » et sur les conditions qu'il requiert. Elle s'intéressera notamment à la recherche et à la diffusion d'expériences de « bonnes pratiques » pouvant conduire à vivre non seulement plus longtemps mais aussi en bonne santé. Selon Roberto Pili, la réflexion sur les modes de vie et d'alimentation, avec la prise en compte du fait que la bonne santé se construit dès l'enfance, est la « clef de voûte » d'une meilleure compréhension, voire d'une maîtrise du phénomène de vieillissement progressif de la population mondiale. ■

Source : Sardinia Post

IL FALLAIT LE DIRE « Je note que les sommes qui ont été mises sur la table ont pu choquer les gens. En même temps, ce n'est pas plus d'argent public dépensé parce que, que ça aille à Mme Fillon ou à Mme Dupont attachée parlementaire, c'est la même somme puisqu'elle est légale », a déclaré le 14 février sur France Inter **Virginie Calmels**, adjointe

d'Alain Juppé à la mairie de Bordeaux. Et ex-directrice générale d'Endemo! France, dont on connaît l'inestimable contribution au développement de la télé-poubelle.

Ce qui explique peut-être qu'elle ne soit pas choquée qu'un parlementaire utilise l'argent public comme on jouerait à *Money Drop*. En attendant, la campagne de François Fillon menace de tourner à *Attention à la marche*. Voire à *Fear Factor*...

Au moins Mme Calmels, qui a intégré l'organigramme de campagne de François Fillon comme conseillère du « Pôle société civile », sera-t-elle dans son -véritable- élément.

HAUT

La centaine de patients corses qui doivent effectuer en moyenne un aller-retour hebdomadaire sur Marseille pour y recevoir des soins disposent désormais d'une zone de repos, l'*Aria serena*, dans le hall de l'aéroport de Marignane, face aux comptoirs d'enregistrement d'*Air Corsica*. La compagnie aérienne régionale a pris en compte les attentes de malades et d'associations telles qu'*Inseme* ou *La Marie-Do* pour améliorer les conditions d'attente entre la sortie des hôpitaux et l'embarquement pour la Corse, en aménageant cet espace d'environ 50m², inauguré le 14 février.

BAS

Publié le 15 février, le rapport de Michel Pébereau, ancien dirigeant de BNP Paribas s'intitule *Dépense publique : l'état d'alerte*. Outre que le déficit de l'État en 2016 s'élève à 70 Md€, le rapport souligne qu'entre 2007 et 2015, la dépense publique de la France a augmenté de plus de 250 Md€, atteignant 57% du PIB contre 48,5% en moyenne dans la zone euro. Un écart de 8,5 points qui équivaut à 185 Md€. Et, pour enfoncer le clou : « entre 2010 et 2014, la France est le seul grand pays européen à avoir augmenté ses dépenses publiques (hors inflation), alors qu'elles ont baissé de 2 à 12 % ailleurs »

FRAGILE

Cri d'alarme du Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse (*Sidoc*). Alors que l'on ne parle plus guère de la xylella, le syndicat, dans un communiqué, rappelle que les zones considérées hier encore comme saines « ne le sont plus aujourd'hui » et que l'Espagne « principale source d'approvisionnement en plantes pour l'île depuis près de deux ans » est aujourd'hui contaminée par trois souches de xylella. Le régime de dérogation actuel ne protège pas la Corse de l'entrée d'une nouvelle souche, selon le *Sidoc* qui demande que soient produits localement les plants dont la Corse a besoin.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

S.A.S CORSE ENTRETIEN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Avenue Jean Nicoli, 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 Février 2017, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

S.A.S CORSE ENTRETIEN

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Avenue Jean Nicoli - 20100 Sartène

Forme : SAS Unipersonnel

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tout commerce de produits d'entretien et de papèterie.

Présidence : Monsieur ROUSSON Vincent, né le 30.11.1982 à Nantes, demeurant Rue Jacques Nicolai, 20100 Sartène
Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PORTICCIO en date du 2 février 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Alisté,

SIEGE SOCIAL : 410 Boulevard Marie Jeanne BOZZI, Résidence A Casa Bianca, commune de Grosseto-Prugna, PORTICCIO [20166]

OBJET : Exploitation de résidence hôtelière

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : Madame Alisson Cindy JANNUZZI, demeurant 410 Boulevard Marie Jeanne BOZZI, PORTICCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
le président.

N° 03



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 07 février 2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : MF MENUISERIE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 € par apport en numéraire

Objet : La vente, l'assemblage et la pose de tous types de menuiseries intérieures et extérieures bois, PVC, aluminium, et leurs dérivés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.

Président : Monsieur Florent MOZZICONACCI, demeurant Hameau de Ribba, 2017 San Gavino di Carbini.

Directeur Général : Monsieur Mickael MELONI, demeurant Quartier Baccajo - 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04



Me François Mathieu SUZZONI,
associé de la SCP dénommée
**"Jean-François MATVET
et François Mathieu SUZZONI"**
titulaire d'un Office Notarial,
dont le siège est à Ajaccio
(20000), 7, Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me François Mathieu SUZZONI, le 09/02/2017, en cours de publication au SPF AJACCIO [20000] il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI SPIRULINA

Siège : Alata [20167], Lt Ficciolosa

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition, avec possibilité de recourir à un emprunt avec ou sans affectation hypothécaire, de tous biens mobiliers et immobiliers, construction, gestion, location, puis revente

Capital social : 459.500 €

Apports en numéraire : 9.500 €

Apports en nature : Bien immobilier sis à ALATA [20167] Lieu-dit Ficciolosa cadastrée S°C n°4350 et 1/2 indivise de S°C n°4351 Evaluée à 450.000 €.

Gérant : M. Yvan, Antoine COSIMI, célibataire majeur, dt à ALATA [20167], Lieu-dit Ficciolosa. Né à AJACCIO [20000], le 13 juin 1952.

Clause d'agrément : Toute autre transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires.

Immatriculation au RCS AJACCIO

Pour avis et mention, Me François Mathieu SUZZONI,
Notaire.

N° 05

LAVIGNI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Lavigni,
20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietralba du 04/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière de Gestion

Dénomination sociale : LAVIGNI

Siège social : Lieu-dit Lavigni, 20218 Pietralba

Objet social : Acquisition, location, prise à bail de terrains ou d'immeubles en vue de leur location.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Anthony Julien Philippe Riolacci
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/02/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LA VUL-PAJA **Siège social :** lieu-dit Volpaja, 20167 APPIETTO **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 200 € **Objet social :** l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société **Gérant :** Monsieur Gilles FRANCESCHINI, Lieu-Dit Volpaja, 20167 APIETTO **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: **Dénomination:** DBS2B **Capital:** 1000 euros. **Siège:** 1235 Lieu-dit Funtanone 20290 Vignale. **Objet:** Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. **Durée:** 99 ans. **Gérant:** Mme SAUVAGE Betty 1235 Lieu dit Funtanone 20290 Vignale. **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Bastia.

N° 08

ISULA PRO PIETROTTI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : RN 193 - Ardisson,
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FURIANI du 09/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ISULA PRO PIETROTTI

Siège : RN 193, ARDISSON, 20600 FURIANI

Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros
Objet : Services administratifs de bureau tels que le télé secrétariat, la télé-transmission, la facturation, la gestion de dossiers pour le compte de tiers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Priscilla Jeanne PIETROTTI PEREZ, demeurant Résidence Ajaccio - Luccianella - Route Impériale, 20600 FURIANI

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2017, à Ajaccio (Corse du Sud), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée [SAS]

Dénomination : E.A.

Siège : Les Terrasses de Marrakech, Rue des Glacis, 20000 AJACCIO

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Restauration traditionnelle ; Traiteur ; Tous négoce et prestations de services s'y rapportant.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

Capital : 500 euros, en numéraire

Président : Monsieur EDDADSSI Mustapha, né le 25 août 1977 à CASABLANCA [Maroc], de nationalité marocaine, demeurant 5 Rue Comte Bacchiochi, 20000 AJACCIO

Immatriculation de la société : RCS AJACCIO [Corse du Sud].

N° 10

GRAND SUD AMENAGEMENTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : Villa les Aravis
5, route Santa Lucia
20200 Ville de Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ville de Pietrabugno du 10 février 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

GRAND SUD AMENAGEMENTS

Siège social : Villa les Aravis, 5, route Santa Lucia, 20200 Ville de Pietrabugno
Objet social : Dallage décoratif, maçonnerie générale, pose de carrelages, VRD et travaux de terrassement, Gros oeuvre et second oeuvre.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7000 euros

Gérance : Romuald Greenough, demeurant 75, chemin Franca, 83190 Ollioules
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 15 février 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI VALANTINA,

SIEGE SOCIAL : Avenue de Verdun, Résidence Les Cimes, Le Réno E, AJACCIO (Corse du Sud)

OBJET : La société a pour objet :

Acquisition de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous les droits y étant attachés tant en accessoires, qu'en dépendances.

La gestion, l'administration, la vente ou l'exploitation par bail à loyer ou autrement, desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, pourvu que ces dites opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000,00 € (Mille €).

GERANCE : Sandra SEREIS, demeurant avenue de Verdun, Résidence Les Cimes, Le Réno E, AJACCIO (Corse du Sud),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/02/2017, il a été constitué une SASU dénommée :

BARTH'ELEC

Siège social : Lieu-dit Casaccia, 20167 AFA
Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de travaux d'installation électrique dans tous locaux, et de travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Président : M. GUIDAT Barthélémy, Lieu-dit Casaccia, 20167 AFA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AJACCIO.

N° 13

LAPY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Chemin d'Avretto,
Immeuble le Saint Georges
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO (20137) du 27 janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LAPY

Siège social : Chemin d'Avretto, Immeuble le Saint Georges, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Construction pour son propre compte et exploitation pour son propre compte ou pour le compte de tiers d'ensembles immobiliers à caractère commercial.

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros

Gérance : Mme Nathalie WOLFARTH, épouse MELA, demeurant Chemin d'Avretto, Immeuble le Saint Georges, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis, la Gérance.



N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : S-TEAM SOLUTIONS

Siège social : 24 Allée des Rossignols, 20620 BIGUGLIA

Forme : SASU

Capital : 3000 Euros

Objet social : le conseil et la formation sous toutes ses formes auprès d'entreprises, collectivités et organisations publiques ou privées et particuliers. cela intègre la régulation non-violente des conflits, le développement des compétences relationnelles, les techniques de communication, ainsi que le management et la facilitation en intelligence collective et en relations sociales

Président : Madame MARIE-SIBYLLE ALLEMAND demeurant : 24 Allée des Rossignols, 20620 BIGUGLIA élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : FONCIERE MA&VA

Siège social : 12 RUE DU GENERAL LECLERC, 20137 PORTO-VECCHIO

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : Achat, vente, d'immeuble et location de ces immeubles

Gérant : Mademoiselle Sandrine Josepha PIERGIGLI, BISCOVAGGIA-NOTA, 20137 PORTO VECCHIO

Cogérant : Madame Marie Luce PIERGIGLI EP DE ROCCA SERRA, SPARAVITOLI PRECOJO, 20137 PORTO VECCHIO

cession des parts soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 16

U PATRIARCU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 34.000 euros
Siège social : Porticciolo,
20228 Cagnano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CAGNANO du 14/2/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : U PATRIARCU

Siège : Porticciolo, 20228 Cagnano

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 34.000 euros

Objet : Hôtel Restaurant

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Claude François MATTEI, demeurant Porticciolo, 20228 Cagnano

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, 20200

Pour avis,
Le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : CORSE BLUE LAGON

Siège social : 19 Rue Pascal Paoli, 20620 BIGUGLIA

Forme : SASU

Capital : 1 Euro

Objet social : travaux d'installation de tous types de piscine et SPA, comprenant la fourniture du matériel, travaux d'entretien comprenant la fourniture des pièces détachées et la mise en service, aménagement des abords de piscine

Président : Monsieur Vincent ARTHUS demeurant : 19 Rue Pascal Paoli, 20620 BIGUGLIA élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 08/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SILVA PERE ET FILS

Siège : Résidence Savreux, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 Euros

Objet : Entreprise général du Bâtiment

Président : Monsieur Carlos Alberto OLIVEIRA DA SILVA, demeurant Résidence Savreux, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 19



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Avis est donné de la constitution d'une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : A MEZZA-RENA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : C/o Mr Martin PIETRI - Pont de l'Oso - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 500 € par apport en numéraire

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, pizzeria.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à agrément des associés.

Président : Monsieur Martin, Dominique, Louis PIETRI, demeurant Pont de l'Oso, 20170 San Gavino di Carbini,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio du 20/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LANFRANCHI TERRASSEMENT

Siège : Palavesa, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3.000 Euros

Objet : BTP terrassement

Président : Monsieur Mathieu-Marie LANFRANCHI, demeurant Palavesa, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

Directeur général : Monsieur Didier, Barthélemy LANFRANCHI, demeurant Palavesa, Route de Nota, 20137 Porto Vecchio

Nomination du Directeur Général Technique : Monsieur Thomas, Marie LANFRANCHI, demeurant Palavesa, Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio, né le 15 mars 1997 à AJACCIO (2A), de nationalité française

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : CDS MECA BTP

Siège social : Quartier Pianelli, CHEZ M. CAREDDU DANIEL, 20137 PORTO VECCHIO

Forme : SASU

Capital : 3000 Euros

Objet social : L'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation, le prêt, l'entretien, la réparation de tout matériel destiné au secteur du bâtiment et des travaux publics, de tout matériel de jardinage et/ou bricolage, de matériel agricole, de tous véhicules, remorques

Président : Monsieur DANIEL CAREDDU demeurant : Quartier Pianelli, 20137 PORTO VECCHIO élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 22

SAS « R&M »

Société par Actions Simplifiée
de 1000 Euros
Siège social : 26 Rue Jean Jaurès
20100 Sartène - RCS : Ajaccio
En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01/02/2017, il a été constitué sous la **dénomination** SAS « R&M » une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 26 Rue Jean Jaurès - 20100 Sartène.

Objet social : L'entreprise a pour objet l'activité de maçonnerie générale, gros oeuvre et second oeuvre de bâtiment, travaux de revêtements de sols et des murs intérieurs et extérieurs, autres travaux de finition, travaux de plâtrerie d'intérieure et extérieure, travaux d'isolation. Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de 1000 €.

Président de la société : Mr **GONCALVES PEREIRA Rui, Miguel**, Né le 03/06/1977 à ARCOS DE VALDEVEZ (SALVADOR), PORTUGAL, demeurant : 26 Rue Jean Jaurès - 20100 SARTENE, Nationalité Portugaise. Célibataire.

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis et mention.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à APPIETTO en date du 13 février 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RC IMMO,**

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit u Vangone, route d'AFA, Appietto (Corse)

OBJET : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutilés à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur **Hector CABELLA**, demeurant Lieu-dit u Vangone, Route d'Afa, Appietto (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 08/02/2017, il a été constitué une SARL dénommée **PORETTA**. **Siège social**: rue henri frenay 20137 Porto-vecchio. **Capital**: 100euros. **Objet**: construction, acquisitions immobilières **Gérance**: M. **JOSEPH QUILICI**, rue henri frenay, 20137 Porto vecchio **Durée**: 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 25

AVIS REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une décision collective en date du 30 décembre 2016, Madame Carole née MORILLAS épouse PINNA, née le 22 février 1981 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant Résidence U Frusteru - 20110 Propriano, a été nommée gérante de la société **A PANETTERIA**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8000,00 euros, 790 437 917 RCS Ajaccio, 32 rue du 9 septembre - 20110 Propriano, en remplacement de Madame Catherine BRESSON née BOURDIN, gérante démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 30 décembre 2016. Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* **Ancienne mention** :

La gérante de la société est Madame Catherine BRESSON née BOURDIN,

* **Nouvelle mention** :

La gérante de la société est, Madame Carole née MORILLAS épouse PINNA.

Pour avis,

N° 26

TREMMA

Société Civile

Au capital de 200,00 Euros
Chemin de Carditelli,
20129 Bastelicaccia
530430057 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/01/2017, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Sébastien, René, André BODILIS, demeurant Chemin de Carditelli 20129 Bastelicaccia en qualité de nouveau Gérant, à compter du 24/01/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle Patricia, Marcelle TOURTIN, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

USCIATI T.P.

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège social : A Macina
20129 Bastelicaccia
R.C.S. : Ajaccio 789 751 906

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de : A Macina 20129 BASTELICACCIA au : **Lieu-dit Terminone, 20167 PLAINE DE PERI (commune de Peri)** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 28

Md2a

SCI au capital de 2000 euros
Siège social : 77, rue de Villiers
78710 Rosny Sur Seine
453 340 622 RCS Versailles.

L'AGE du 10/02/2017 a transféré le siège social à **Vezzi, 20246 Santo-Pietro-di-Tenda** à compter du 10/02/2017. **Objet** : Acquisition de tous biens ou droits immobiliers, l'administration ou gestion par voie de location. **Durée** : jusqu'au 29/04/2103. Immatriculation au RCS de Bastia. Mention au RCS de Versailles.

N° 29

BOBYBOO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : C/O SCI EMILIANNA
Centre Commercial des Salines
20090 Ajaccio
825 257 884 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 4 février 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **78 Boulevard Bourdon, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE**. La société sera immatriculée au RCS de Nanterre.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 30

APPEBIKE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 €
Siège social :
9, cours Général Leclerc
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 823 518 881

Par décision en date du 10/02/2017, l'Associé unique a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1520 € par émission de 1520 actions entièrement libérées en numéraire pour le porter à 3520 €, a conféré tous pouvoirs au Président pour réaliser ladite opération et a modifié corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 31

D.A.T.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Maison Pini, Zona,
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
822 679 601 RCS Ajaccio

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 24 janvier 2017 et des décisions du Président et de l'attestation bancaire en date du 30 janvier 2017, il résulte que le capital a été augmenté de 2.700 € par émission de 27 actions nouvelles de numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. **Ancien capital** : 10.000 €. **Nouveau capital** : 12.700 €.

"ICN"
TEL 04 95 32 04 40

N° 32

SCI E PIAZZE

SCI au capital de 1000,00 Euros
Lieu-dit Galitello
Route de Monticello,
20220 Monticello
449612621 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/01/2017, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 1000,00 Euros à 2000 Euros. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATIONS CAC

N° 33

CASAPROM INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 1.400.000 Euros
Siège social : Rue Maréchal Juin,
Lieu-dit Purretti, Bât CASAPROM
20600 Bastia
818 186 892 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 18/01/2016, La SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE, domiciliée Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Mr Paul, Jean, Emile FLACH, domicilié Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Pour avis,
Le Président.

N° 34

M.L.S.

SAS au capital de 447.000 €
Siège : Chemin des Milelli
A Carosaccia - 20090 Ajaccio
821628815 RCS de Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2017, la SARL DSP FINANCES, dont le siège est 8 rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, 20090 AJACCIO, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour avis,
le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 35

CS31,

SAS au capital de 7622,45 euros,
Lieu-dit Fontana,
20220 Monticello,
421 267 691 RCS Bastia

L'AGO a décidé, le 14.12.2016, de nommer nouveau Président, Mme EMMA-NUELLI Patricia, Lieu Dit Fontana, 20220 Monticello, pour une durée indéterminée en remplacement de Mr EM-MANUELLI Guy décédé.
Mention au RCS de Bastia.

SCI I CALDANI

SCI au capital de 90000,00 Euros
Chez Mr Francois Lanfranchi,
Maison Lamaggione,
20153 Guitera Les Bains
803044965 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 31/10/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 31/10/2016
Nouvel objet social : LA SCI I CALDANI A POUR OBJET LA RENOVATION ET LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN ETABLISSEMENT THERMAL DES BAINS DE GUITERA (PARCELLE AB58) EN ETABLISSEMENT DE BAIGNADE ET SOINS EN EAU THERMOMINERALE, SOINS MEDICAUX, PARAMEDICAUX ET DE BIEN ETRE, SELON LES SOUHAITS DE SES ASSOCIES. **Autres modifications :**

- Adoption de la résolution d'agrément en date du 31 octobre 2016 au sein de la SCI I CALDANI, des nouveaux associés en succession et remplacement consécutifs aux décès de monsieur François LANFRANCHI et de madame Marie-Thérèse BERP. Compte tenu de l'acte de notoriété reçu par Maître PERRIER en date du 10 août 2015 et des statuts de la SCI I CALDANI mis à jour par Maître PERRIER en date du 29 décembre 2015 l'approbation en tant qu'associés des héritiers de Monsieur François LANFRANCHI possesseur de 1800 parts de la SCI I CALDANI numérotées de 1 à 1800, décédé le 4 mars 2015 a savoir : Mme Marie-Thérèse BERP 360 parts numérotées de 1 à 360 Mme Marie -José MORET DA PASSANO 360 parts numérotées de 361 à 720 Madame Françoise CIANFARANI 360 parts numérotées de 721 à 1080 Monsieur Dominique LANFRANCHI 360 parts numérotées de 1081 à 1440 Madame Jacqueline MANIACI 360 parts numérotées de 1441 à 1800 puis de l'héritier de Madame Marie-Thérèse BERP décédée le 5 juillet 2015 à savoir monsieur Olivier BERP qui devient propriétaire des 360 parts numérotées de 1 à 360. est adoptée à l'unanimité ; La liste des associés de la SCI I CALDANI comprend donc : Monsieur Olivier BERP 360 parts numérotées de 1 à 360 Madame Marie-José MORET DA PASSANO 360 parts numérotées de 361 à 720 Madame Françoise CIANFARANI 360 parts numérotées de 721 à 1080 Monsieur Dominique LANFRANCHI 360 parts numérotées de 1081 à 1440 Madame Jacqueline MANIACI 360 parts numérotées de 1441 à 1800 Monsieur Jean Pierre VAUDAINE 900 parts numérotées de 1801 à 2700 Madame Marie Caroline PIAZZA 225 parts numérotées de 2701 à 2925 Madame Marie Louise TAFANELLI 225 parts numérotées de 2926 à 3150 Monsieur Jacques CASAMARTA 225 parts numérotées de 3151 à 3375 Monsieur Dominique CASAMARTA 75 parts numérotées de 3376 à 3450 Madame Marthe GOMEZ 75 parts numérotées de 3451 à 3525 Monsieur Antoine CASAMARTA 75 parts numérotées de 3526 à 3600.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

TRANSFORMATION EN SAS

Les associés réunis en date du 1/01/2017 de la **SARL JOSEPHA** au capital de 1.000 € dont le siège social est à LUMIO Plage de Sainte Restitue, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 512.043.860 ont décidé de transformer la SARL en SAS. Monsieur Jean-Charles POGGI demeurant quartier Salduccio à LUMIO a été nommé Président en remplacement de Madame Josepha POGGI gérante.

SAS D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ROGHE THIERRY (SEERT)

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.388.112 euros
Siège social : Lieu-dit Ceppe
20620 Biguglia
411 405 038 RCS Bastia

Par décisions en date du 31 janvier 2017, l'associée unique a décidé ; - de modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du même jour ; "**SAS BERNARDINI BRITISH CARS**"; - de nommer à compter du même jour la société SAS FINANCE B., Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est Lieudit Stiletto, Route de Mezzavia, 20000 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 821 979 093 RCS AJACCIO, en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Thierry ROGHE.

Pour avis,

PEDRO AND FRIENDS

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 55, rue des Vinaigriers
75010 Paris
789 456 654 RCS Paris

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 9 décembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société au : **27, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio.**

Gérant : M Mathieu GONTIER demeurant 27, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio. Aux termes des décisions de la Gérance en date du 9 décembre 2016, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 900 € pour le ramener à 9 100 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AJACCIO.

LIVINGSTONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Résidence Victoria,
Avenue Santa Maria Prolongée,
20260 Calvi
450 764 568 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : Monsieur Pierre Emmanuel JOUFFRE, demeurant Résidence le Victoria, Avenue Santa Maria Prolongée, 20260 CALVI.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
le représentant légal.

BELLA E CHJUCU

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 9, bd Paoli
20200 Bastia
493 801 542 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2016, la collectivité des associés a décidé :

De transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée sans entraîner la création d'une personne morale nouvelle,

La dénomination sera désormais **SARL BELLA E CHJUCU,**

Le siège social est transféré au **9 rue de la Paroisse, 20200 Bastia,**

La nomination en qualité de gérant de Mlle Geraldine Marie Yvonne BOUQUET en remplacement de M. Jean-Marie PERES, gérant démissionnaire,

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS**SOCIETE D'EXPLOITATION SORBARA SANTINI**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 euros
(porté à 110.400 euros)
Siège social : Lotissement
«Alba Marana» Lieu-dit « Pineto »
20290 Borgo
RCS Bastia 423 235 175

Par décisions en date du 10 février 2017, les associés ont augmenté le capital d'une somme de 70.400 euros pour le porter de 40.000 euros à 110.400 euros, par création de 880 actions nouvelles, et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital. L'objet social a également été étendu à « l'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toutes participations, à titre principal dans des sociétés ayant pour activité l'exploitation d'un hypermarché (ou supermarché) et, à titre accessoire, dans les sociétés filiales ou apparentées de ladite société d'exploitation ».

Pour avis,
Le Président.

LES CAPRICES ENFANTINS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Rue Napoléon
Angle rue d'Agila
20220 Ile-Rousse
R.C.S. de Bastia n° 801 152 125

Par décision de l'associée unique du 10 février 2017, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de vente de prêt à porter pour femmes et hommes à compter du 1er avril 2014, date de création de la société ;

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* **Nouvelle mention :**

La société a pour objet : La création, l'acquisition, l'exploitation, la location, de tous fonds de commerce de vente de prêt à porter pour femmes, hommes et enfants, accessoires, articles de plage, meubles et objets de décoration, articles de puériculture.

Le reste de l'article est inchangé.

FRANSYL

Société Civile Immobilière
d'Attribution
Au capital de 540.000 euros
Siège social : "Les Galets"
20217 Saint-Florent
350591160 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT et AUGMENTATION du CAPITAL MODIFICATION de l'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 14 Février 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Madame GIACINTI Mireille, demeurant "Les Arbousiers" SAINT FLORENT 20217, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur André GIACINTI.

La même assemblée a nommé en qualité de cogérante Madame Sylvie GIACINTI, domiciliée « Castelluccio » à SAINT FLORENT 2017.

Le Capital social a été porté de 70.126.55 € à 540.000 €, par réévaluation des actifs.

L'objet social a également été modifié ; Nouvelle mention :

ARTICLE 2 - OBJET La Société a pour objet :

- l'acquisition d'un terrain, et d'immeubles, l'exploitation et la mise en valeur de ces biens immobiliers, leur aménagement en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété et en jouissance ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société,

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 540.000€ (Cinq cent quarante mille euros)

Il est divisé en 1600 parts de 337.50 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

À Monsieur André GIACINTI, mille quatre cent cinquante parts sociales,

Numérotées de 1 à 1450, ci 1450 parts

À Madame Mireille GIACINTI, cent cinquante parts sociales,

Numérotées de 1451 à 1600, ci 150 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1600 parts sociales.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de [Ville où est situé le RCS ou le greffe du Trib. De commerce compétent.

Pour avis, La Gérance.

CORSE PLACO SUD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Domaine de Villaranda
Maison du Soleil - Mezzavia
20167 Alata-822664595 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2017, il résulte que : Suite au décès de Monsieur Julien, Paul, Justin CAUBEL, Madame Marie-Catherine CAUBEL, demeurant à Ajaccio (20090) Avenue Noël Franchini, Résidence Parc la Chenaie, Bât. C, a été nommée Présidente de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

"ICN"
FAX 04 95 32 02 38

AVIS DE CESSION

N° 46

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 31 janvier 2017, enregistré à BASTIA, le 01/02/2017, 2017 N 48, **a été cédé par :**

La Société dénommée CORSE PNEUS, Société à responsabilité limitée au capital de 21.000,00 €, dont le siège est à BIGUGLIA [20620] Lot n°4, CASATORRA, identifiée au SIREN sous le numéro 523.090.066 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée MECACLIM, Société à responsabilité limitée au capital de 6.000,00 €, dont le siège est à SORBO-OCAGNANO [20213], Route de Pinarello, identifiée au SIREN sous le numéro 485.080.238 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce d'Achat vente de pneus neufs et d'occasion, les prestations en découlant : démontage, montage, équilibrage, rechappage, etc. Toutes opérations techniques : entretien, réparation de tous véhicules.

Le négoce de tous véhicules et de toutes pièces détachées afférentes, sis à BIGUGLIA, 20620, Lot n°4, CASATORRA, lui appartenant, connu sous le nom commercial "CORSE PNEUS", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 523.090.066.

Comprenant :

L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BIGUGLIA, 20620, Lot n°4, CASATORRA, où le fonds est exploité.

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

Le fonds de commerce présentement vendu est vide de toutes marchandises. Tel que le fonds se poursuit et comporte dans son état actuel avec toutes ses aisances et dépendances, ses agencements sans exception ni réserve, le **CESSIONNAIRE** déclarant le bien connaître tant pour l'avoir visité que pour avoir eu connaissance de la comptabilité, livres de caisse, factures et autres documents permettant d'en établir la valeur.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE EUROS (236.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT ONZE MILLE EUROS (211.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'Etude de Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire Associé à Bastia, 2, Rue Chanoine Colombani, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)

Pour insertion,
Le notaire.

N° 47

CORSE PATRIMOINE IMMOBILIER, SARL

Siège : 9, rue Maréchal Juin
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio 515 076 024

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à PORTO-VECCHIO du 1er février 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d' Ajaccio, le 14/02/2017, Dossier 2017 04902, référence 2017 A 00248.

La société CORSE PATRIMOINE IMMOBILIER, SARL au capital de 20.000 euros, ayant son siège social 9 rue Maréchal Juin, 20137 PORTO-VECCHIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 515 076 024,

A cédé à :

La société U GRANITU, SARL au capital de 180.000 euros, ayant son siège social Bocca di l'Oru, 20137 PORTO-VECCHIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 822 129 342, un fonds de transaction et gestion immobilière, conseil en patrimoine comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial CORSE PATRIMOINE IMMOBILIER et CPI, la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit au bail ; les documents professionnels, divers mobiliers et matériels sis 9, rue Maréchal Juin - 20137 PORTO-VECCHIO, moyennant le prix de 150.000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/02/2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales aux adresses suivantes :

- à l'adresse du fonds 9 rue Maréchal Juin - 20137 PORTO-VECCHIO pour la validité,

- chez Me Fabien DREY, avocat au barreau de Bordeaux, sis 175 rue du Jardin Public - 33000 BORDEAUX pour la correspondance.

Pour avis,

N° 48

ISULA PRO PIETROTTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : RN 193 - ARDISSON,
20600 Furiani

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 09/02/2017 enregistré au service des impôts des entreprises de Bastia, le 14/02/2017, Bordereau n°2017/A 00194.

Mme Priscilla Jeanne PIETROTTI a cédé à la SASU en formation ISULA PRO PIETROTTI au capital de 500 € ayant son siège lieu dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI. Un fonds situé lieu dit Ardisson, RN 193, 20600 FURIANI de Service administratifs de bureau tels que le télésecrétariat, la télétransmission, la gestion de dossier pour le compte de tiers comprenant Clientèle, contrat de mise à disposition de locaux, contrats de travail, installations, mobiliers, matériel, moyennant le prix de 20.000 euros (éléments incorporels 11.000 €, éléments corporels 9.000 €).

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2017.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Au siège du fond pour la validité et la correspondance.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 49

AVENANT ET SUBSTITUTION Au CONTRAT DE LOCATION GERANCE du 27 mars 2012,

Entre les ayants droits de Mr VINCENSINI Paul Joseph, né le 2 janvier 1926, et Mr PISELLI MORINI François, né le 1er décembre 1956,

ET

A l'avenant de renouvellement du 27 septembre 2012,

Entre Mr VINCENSINI Antoine François, né le 12 septembre 1947, et Mr PISELLI MORINI François, né le 1er décembre 1956,

Suivant acte sous seing privé en date du 25 août 2014, il a été convenu qu'à partir du 23 juin 2014, la SARL « BRASSERIE BAR LE NORD SUD » dont le siège social est à PORTO VECCHIO [20137] lieudit Mattonara, les Quatre Chemins, immatriculée au RCS D'AJACCIO sous le numéro 804 158 509, SE SUBSTITUERAIT à : Mr PISELLI MORINI François, né le 1er décembre 1956, immatriculé au RCS D'AJACCIO sous le numéro 342 047 842.

Pour une durée de 6 mois à compter du 23 juin 2014, renouvelable par tacite reconduction.

Cette substitution a pour objet la location gérance du fonds de commerce suivant :

DESIGNATION

Un fonds de commerce de Bar exploité à PORTO VECCHIO [20137] les 4 chemins dont la gérance porte sur :

- La clientèle, l'enseigne et l'achalandage y attachés,
- Le matériel et le mobilier commercial, ainsi que les agencements se trouvant sur le fonds de commerce,
- La licence de catégorie IV,
- Le droit d'occupation des locaux dans lequel le fonds est exploité.

Pour avis,

N° 50

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 1er janvier 2017, M. Patacchini Ange, demeurant à Rés. Boticelli, Bât. A, Lieu-dit Arbucetta, Biguglia 20620, **a donné en location gérance** à Mme Gualtieri Monique, demeurant, Villa San Pedrone, Lieu-dit U Scalu, 20230 Santa Lucia di Moriani, les éléments d'exploitation d'un fonds d'activité d'exploitant de Taxi. L'autorisation de stationnement n°19 sur la commune de Bastia et du véhicule Taxi, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017, renouvelable par tacite reconduction.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 51

Sogno Di Mare
SCI au capital de 10000 euros
Siège social : Lotissement Tombulu
Biancu - 20620 Biguglia
517973 921 RCS Bastia.

L'AGE du 31/01/2017, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Cuyala Jean Pierre, demeurant La Palmeraie, Rive Sud, 20166 Porticcio, Grosseto Prugna, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 52

V.G.A.

PLOMBERIE-ELECTRICITE

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social :
Lotissement du Loretto, N°21A
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 807 960 901

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur René, François, Jean ANGE-LINI, demeurant Lotissement du Loretto, N°21A, 20000 AJACCIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lotissement du Loretto, N°21A, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 53

SASU LTC CONCEPT&INGENIERIE

En Dissolution

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros
RCS Ajaccio : B 809 254 287

Siège social :

Hameau Diceppu Supranu
Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli-Corticchiato

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, dans l'acte du 31 janvier 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mme TÀLFUMIERE Lucie, demeurant Hameau Diceppu Supranu, Plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

GASPARI PROPLETE

S.A.R.L. au Capital de 7.623 €uros
Siège de liquidation : Villa Marcan,
Canale di Mélo, ZI Tragone
20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 528 752 439

L'A.G. réunie le 13/02/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Michel GASPARI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2016 de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 55

DEPARTEMENT CORSE DU SUD**MAIRIE DE LECCI - 20137 LECCI****AVIS D'INFORMATION****Dénomination et adresse de la personne publique :**

Mairie de LECCI
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville - 20137 LECCI
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69
courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Pouvoir adjudicateur : M. le Maire de LECCI

Mode de passation : Procédure adaptée - Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la route de Porto-Vecchiaccio à la mer et divers.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :**Le dossier de candidature comportera :**

- L'ensemble des renseignements et documents requis en application des articles 50, 51, 52, 53, 54 du Décret et de l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

- Une notice de présentation de l'entreprise avec ses références en matière de travaux de même nature de moins de trois ans.

- Les attestations d'assurances et professionnelles

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous [par ordre de priorité décroissant].

- Compétences et aptitude à réaliser l'opération.
- Références du candidat

Renseignement administratifs et techniques :

Mairie de Lecci - Hôtel de Ville - 20137 Lecci
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69
courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Remise des offres :

Remise des offres sous référence : « Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la route de Porto-Vecchiaccio à la mer et divers »

Les offres devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, ou par tout autre moyen permettant de donner une date certaine de réception, de manière à parvenir au plus tard : le lundi 6 mars 2017 à 11h30.

Adresse postale de réception et de dépôt :

Mairie de LECCI - Hôtel de Ville - 20137 Lecci

Date d'affichage en mairie, de mise en ligne sur le site internet de la Mairie
<http://www.mairie-lecci.fr> et d'envoi à la publication : Le 10 février 2017

N° 56

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA

Société Coopérative et de Courtage et d'intermédiaire en assurance à capital variable et à responsabilité statutaire limitée.

Immatriculée au R.C.S sous le numéro 330839275

Siège Social : 31 BLD Paoli, 20200 Bastia.

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le Vendredi 7 avril 2017 à 18h00

**Hotel Ostella
Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia**

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Constatation de la variation du capital de la caisse.
8. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.
- M. ACQUAVIVA JEAN PIERRE, M. FAVALE FRANCOIS, MME FUSELLA MARIE JOSEE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.
9. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.
- MME FLORENCE SALGE, élue sortante, sollicite le renouvellement de son mandat.
10. Ratification de la cooptation de deux administratrices [Mme COCHEME BERLIN GUYLENE en remplacement de M. MASSIANI JEAN PAUL dont le mandat arrivait à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018 et Mme CROCE BLANDINE en remplacement de Mme DION DELOBRE IDA dont le mandat arrivait à échéance lors de l'assemblée générale 2017, et d'une surveillante, Mme FRANCESCHI HARINE cooptée en remplacement de M. D'ORIANO JAMES dont le mandat arrivait à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.
11. Réponses à vos questions.
12. Clôture de l'Assemblée Générale.

La Présidente du Conseil d'Administration,
Anne Marie Giovannetti.

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

N° 57

**COMMUNE DE BIGUGLIA****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 15-17****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE COMMUNALE

- Lot 1 :** Les fours à bois
- Lot 2 :** La route de l'église
- Lot 3 :** Travaux d'urgence de voirie

Type de marché : Marché à bons de commandes passé sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du C.M.P.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres

- * Compétences Techniques : 30 %
- * Compétences et références administratives : 30 %
- * Prix : 40 %

Date limite des offres : 14 jours à compter de la parution du présent avis

Date de publication de l'avis : Le 17 février 2017

Date de remises des offres : Le 03 mars 2017 à 16h00

N° 58

COMMUNE DE BASTELICA**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE****1/ Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de BASTELICA - Cours Sampiero
20119 BASTELICA - Tel : 04.95.28.70.61/Fax : 04.95.28.74.38

2/ Procédure : Marché à procédure adaptée - art 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

3/ Personne responsable du marché : Mr le Maire

4/ Objet du marché : Désignation d'un architecte spécialisé en patrimoine pour la Mission de maîtrise d'oeuvre concernant les travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'église Saint Michel de Bastelica.

Les éléments de la mission sont les suivants :

Se référer au dossier de consultation : **APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR.**

5/ Critères de choix des offres : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des délais de réalisation, du prix et de la valeur technique qui sera examinée au regard d'un mémoire technique sur l'opération

Les coefficients de pondération des critères sont :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 40 %
- Délai : 10 %

6/ justificatifs à produire :

Les candidats seront sélectionnés après examen des points suivants, au vu des documents produits par les candidats :

- capacité professionnelle et expérience en patrimoine,
- capacité technique,
- capacité financière.

7/ modalité d'obtention du dossier : Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Mairie à l'adresse sus indiquée.

7/ Adresse où les candidatures doivent être transmises

Les offres devront porter la mention en gros caractères : « Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'église Saint Michel de Bastelica » « Ne pas ouvrir. », seront transmis par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse de la Mairie ou remis contre récépissé au secrétariat de la Mairie de BASTELICA.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur le Maire de BASTELICA (04.95.28.70.61)

8/ Date limite de remise des candidatures :

Le 20/03/2017 à 12 Heures 00.

9/ Date d'envoi du présent avis à la publication : le 17/02/2017

N° 59

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Fournitures de consommables pour le matériel informatique des services de la Collectivité Territoriale de Corse

Numéro de référence : 16S0096

Date limite de remise des offres : 09 mars 2017 à 16:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 Février 2017



AVIS DE MARCHÉ PROCÉDURE ADAPTÉE

(Montant inférieur à 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.016

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de mise aux normes de la bande de piste et de la RESA (Runway End Safety Area) de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45235000-3 / Travaux de construction de terrains d'aviation, de pistes d'envol et d'atterrissage et d'aires de manoeuvre / 45342000-6 / Pose de clôtures /

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe. 2 (deux) lots :

Lot 1 : Travaux de génie civil et VRD

Lot 2 : Fourniture et pose de clôtures

Caractéristiques principales : Il s'agit de pour les travaux relatifs aux travaux de génie civil et VRD, du nivellement et le compactage de la RESA ; du nivellement et le compactage de l'aire de trafic H, de l'aménagement de VRD en zone coté piste et en zone coté ville, du remblaiement, du nivellement et du compactage des zones définies dans le carnet de plans.

Concernant les travaux de fourniture et pose de clôtures, il s'agit de la fourniture et la pose de clôtures périmétriques métalliques et amagnétiques et des travaux de clôtures des zones définies dans le carnet de plans.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130 et 131

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisés et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 09 mars 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs Garanties financières
- de leurs Capacités techniques
- de leurs Compétences et moyens professionnels
- de leurs Références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chaque lot :

* Prix : 60 % ;

* Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* Les caractéristiques techniques ;

* La méthodologie adoptée pour le maintien des conditions opérationnelles de l'aéroport ;

* Les moyens humains et matériels dédiés ;

* Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;

* Le délai de livraison global incluant les délais d'approvisionnement et de préparation.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.16

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou
téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.56 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 février 2017

N° 61

OBJET : AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

REFERENCE : convention RMC - 001/ 2017

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Base de défense de Ventiseri-Solenzara.

OBJET DU MARCHÉ : Convention relative à l'exploitation d'un salon de coiffure au profit des personnels de la Base de défense de Ventiseri-Solenzara.

CRITERES DE SELECTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Proposition financière. Pondération : 60 %

2. Valeur technique. Pondération : 30 %

3. Disponibilité. Pondération : 10 %

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus et de laquelle les offres doivent être déposées ou envoyées : Les jours ouvrables, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 11h30, auprès de : Groupement de soutien de base de défense de Ventiseri-Solenzara - Service achats-finances / bureau achats -

Base aérienne 126 - 20223 Solenzara Air - Tél : 04 95 56 84 84 - poste : 28407 -

Tél : 04 95 56 84 07 - Télécopie : 04 95 56 84 91

Courriel : thierry.molteni@intrafdef.gouv.fr

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le mardi 1er mars 2017 à 16h00 (heure de Paris).

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 62

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Dolce Vita [SARL]
"A Casa Nostra"
Funtanone
20290 Vignale

Activité : Restauration traditionnelle - Débit de boissons - Plats à emporter
RCS Bastia : B 812 484 186, 2015 B 358

Date de cessation des paiements : 04/01/2017

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 63

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SOGEBO SARL [SARL]
Brancale
Lucciana
20290 Borgo

Activité : Matériel d'artisanat, cadeaux gadgets, Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 480 498 872, 2005 B 52

Date de cessation des paiements : 07/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 64

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Francesca [SARL]
Avenue Paul Doumer
"Boulangerie di U Canale"
20220 l'Île-Rousse

Activité : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, salon de thé

RCS Bastia : B 804 701 134, 2014 B 510

Date de cessation des paiements :

07/08/2015

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Santos Couto Nuno Ricardo
7, Lotissement Patrone
St Joseph
Ld Volpaghlu
20600 Furiani

Activité : Travaux de revêtement des sols et des murs

RM : N°802 482 414 [452.14.2B] Radié

Date de cessation des paiements : 07/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 66

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Serralta Jean-Baptiste Emmanuel
"L'Aventura" Avenue de la République
Lieu-dit Sainte Marie - BP 64
20260 Calvi

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie

RCS Bastia : A 484 553 375, 2005 A 1382

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 67

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Ettori Trucchi Joëlle
Les Marines de Bravone
20230 Linguizzetta

Activité : Alimentation générale - Petite restauration - snack - pizzeria

RCS Bastia : A 483 153 730, 2005 A 1287

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur :

RCS Bastia : A 483 153 730, 2005 A 1287

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 68

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

AML [SAS]
Lotissement Casamozza
Ld Bravone
20230 Linguizzetta

Activité : VRD - Terrassement - Assainissement - Minis stations épuration

RCS Bastia : B 799 162 862, 2014 B 25

Date de cessation des paiements : 07/08/2015

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 69

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la Société :

Comptoir Diffusion International
Société Nouvelle
"C.D.I Société Nouvelle" [SARL]
36, Boulevard Paoli
2020 Bastia

Activité : Commerce de tous produits de peintures grand public, bâtiment, marine, industrie, au Lieu-dit Pastoreccia, ZI, 20600 Bastia

RCS Bastia : B 752 970 392, 2012 B 342

Date de cessation des paiements : 07/08/2015

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Audit Comptable Organisation
"ACO"
[SARL]

Act. Les Jardins de Toga - Bât. F
20200 Bastia

Activité : Exercice de la profession d'expert comptable

RCS Bastia : B 419 788 708, 98 B 180

Date de cessation des paiements : 07/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Albert Fusella

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Auto Service Mordiconi
[SARL]
Route de l'Aéroport
20290 Borgo

Activité : Mécanique générale, carrosserie, peinture automobile, vente de véhicules neufs ou d'occasion

RCS Bastia : B 485 013 866, 2005 B 1280

Date de cessation des paiements : 07/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REPORT DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS

N° 72

Par jugement en date du 07/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 15/06/2014 la date de Cessation des Paiements de :

Haute-Corse Construction "HC2"
[SARL]
Rés. Parc Monceau
ZAC du Fango
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, tous corps d'état du bâtiment

RCS Bastia : B 499 881 498 - 2007 B 380

Actuellement en état de liquidation judiciaire.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

ICN : ANNONCE LÉGALE - PROCHAINE PARUTION - 24/02/2017 - N°6654

EXTRAIT DE JUGEMENT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 73

LJ - 4152693
Ciucci Jean Guillaume
RN 193 - Caporalino - Villa Ma Source
20236 Omessa
RCS Bastia/RM N°39.08.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Castirla
[Haute-Corse],
Lieu-dit Salge, Section C N° 659
- Sur la Commune de Castirla
[Haute-Corse] Lieu-dit Pinio,
Section C N°785, N°830,
N°893 et N°976

Les créanciers de la procédure sus-
visée sont informés que le Mandataire
Liquidateur a déposé au Greffe le
21.01.17, l'Etat de Collocation suite à la
vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par
déclaration au Greffe du Tribunal de
Grande Instance de Bastia dans le
délai de 30 jours à compter de l'insertion
de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 74

LJ - 4120242
SARL Balagne Gel
Algajola - 20220 Ile-Rousse
RCS Bastia/RM N° B 327 283 206,
2005 B 963

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune d'Algajola
[Haute-Corse], Lieu-dit Vignale,
AL Porto, Section A N°645 et N°648

Les créanciers de la procédure sus-
visée sont informés que le Mandataire
Liquidateur a déposé au Greffe le
07.02.17, l'Etat de Collocation suite à la
vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par
déclaration au Greffe du Tribunal de
Grande Instance de Bastia dans le
délai de 30 jours à compter de l'insertion
de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N° 75

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Par jugement en date du 20/01/2017, le
Tribunal de Commerce de Montpellier, a
prorogé la période d'observation d'une
durée de 6 mois à l'encontre de :

Trebel Vacances [SAS]
39, rue Rene Fonck
Espace Frejorgues Ouest
34130 Maugeio

Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 512 070 376 - 2014/B/00456
Activité : Commercialisation de séjours
en parc résidentiel camping et rési-
dences de vacances - Quai des Martyrs,
20200 Bastia

Pour avis,

N° 76

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 02 février 2017, le Tri-
bunal prononce l'ouverture de la procé-
dure de redressement judiciaire à
l'égard de :

Association CORSSAD prise
en la personne de son Dirigeant
M. Michel Orsini, ayant son siège social
Immeuble 5th - rue Paratojo
20200 Bastia

Forme : Association Loi 1901
Inscrite au RCS : N° Siren 302 264 619
Activité : Aide et soins à domicile
Date de cessation des paiements :
02 février 2017

Juge Commissaire Titulaire : Mme D.
Sbragia, Juge Commissaire Titulaire
Mandataire Judiciaire :

Maitre Bernard Roussel, Résidence U
Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia

Administrateur judiciaire :

Maitre Desaintrapt Charles, 75, rue Sa-
batier, 13090 Aix en Provence
Les déclarations de créances sont à dé-
poser dans les deux mois suivant la pu-
blication au BODACC auprès du
Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

DERNIERES MINUTES

N° 77

SARL MARIE

Siège social : 3, Bd Wilson
20260 Calvi - Siren 431 686 864

Au terme d'une Assemblée Générale
Extraordinaire en date du 28 décembre
2016, l'associé unique de la Sarl MARIE
décide : - De modifier les articles 2, 3,
et 6 des statuts comme suit

Article 2 - Objet social :
*** Nouvelle rédaction :**

- La société a pour objet toutes presta-
tions de services en relation avec les
activités de restauration et d'hôtellerie,
l'exploitation d'établissement de plage,
restauration, snack, ventes à consom-
mer sur place ou à emporter, location
de matériel de plage. Exposition, achat
et vente d'œuvre et objet d'art, la fabri-
cation, l'achat et la vente de tous pro-
duits de parfumerie et de beauté.
Le reste de l'article est sans change-
ment.

Article 3 - Dénomination sociale :
*** Nouvelle rédaction :**

La dénomination de la société est :
MARIE

Le reste de l'article demeure inchangé

Article 6 - Exercice social :
Nouvelle rédaction :

L'exercice social commence le 1er Jan-
vier et se termine le 31 Décembre de
chaque année.

Le reste de l'article demeure inchangé.

N° 78

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/02/2017, il a été consti-
tué la SCI dénommée **SCI REGINA
CORSE**. **Siège social :** hameau d'olmo
20167 Peri. **Capital :** 1000 euros. **Objet :** ac-
quisition et gestion de biens mobiliers et
immobiliers. **Gérance :** Mme **Françoise
HERMANOWICZ**, 16 avenue Mozart, le pré-
fleuri 13009 Marseille. Cessions soumises
à agrément. **Durée :** 99 ans. Immatricula-
tion au RCS d'Ajaccio.

N° 79

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

"LE CALCATOGGIO"

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°46 parue dans le
journal "L'INFORMATEUR CORSE NOU-
VELLE" n°6651 semaine du 3 au 10 fé-
vrier 2017, au lieu de lire :

"Les oppositions, s'il y a lieu, seront re-
çues dans DIX jours suivant la dernière
en date des publications légales en
l'étude du notaire soussigné."

Il y a lieu de lire :

"Les oppositions, s'il y a lieu, seront re-
çues dans DIX jours suivant la dernière
en date des publications légales en
l'étude de Maître Philippe ROMBALDI,
Notaire, Résidence Diamant III, 2 ave-
nue de Paris, 20180 AJACCIO CEDEX 1".
Pour insertion, Le notaire.

N° 80

CASA BATI CHIARA

Siège : "C.B.S. FINITIONS 2A"
S.A.R.L. au capital de 1.000 €uros
Siège social : Poggioli,
Route de Pinarellu, Zonza
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio 790 697 130

Aux termes d'une délibération en date
du 30/12/2016, la collectivité des asso-
ciés a pris acte de la démission de Mlle
Sophie RABOTTEAU de ses fonctions de
cogérante à compter du 30/12/2016 et
a décidé de ne pas procéder à son rem-
placement.

Pour avis, La Gérance.

N° 81

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings pri-
vés en date à PIETROSELLA du 15-02-
2017, il a été constitué une Société
présentant les caractéristiques sui-
vantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

BDE Conseils & Ingénierie

Siège : Paese di Ruppione, Isollela,
20166 Pietrosella

Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS

Capital : 5000 euros

Objet :

- Le conseil et l'ingénierie dans les do-
maines du bâtiment et de l'immobilier.
- La maîtrise d'œuvre de conception et
de réalisation tout corps d'état.

- L'activité de contractant général.

- L'assistance, l'audit, le conseil, l'experte-
ise, la planification, le management de
projet, la gestion, la formation, dans les
domaines du bâtiment et de l'immobilier.

- La prise de tout intérêt et participation
directement ou indirectement, par tout
moyen, dans toutes sociétés, affaires ou
entreprises françaises ou étran-
gères, créer, ou à créer, se rattachant à
son objet.

- Et généralement toutes opérations
commerciales, industrielles, immobi-
lières, financières, mobilières, pouvant
se rattacher directement ou indirecte-
ment aux objets ci-dessus spécifiés, ou
s'y rapportant.

Président : Alexandra, Ingeborg, Aline,
Carola, Marie, Erika ZWIEDINEK von SÜ-
DENHORST, demeurant 3, Allée des
Mérosus 20166 PIETROSELLA
La Société sera immatriculée au RCS
d'Ajaccio

Pour avis, Le Président.

N° 82

MAXIMUS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Arena Suprana,
20215 Vescovato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à VESCOVATO du 9 février 2017,
il a été constitué une Société présen-
tant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : MAXIMUS
Siège social : Arena Suprana, 20215
Vescovato

Objet social : La propriété, l'administra-
tion, la gestion et plus généralement
l'exploitation par bail, location ou autre-
ment de tous immeubles bâtis dont elle
serait ou pourrait devenir propriétaires
par voie d'acquisition, d'échange, d'ap-
port ou autrement ainsi que toutes
opérations s'y rapportant directement
ou indirectement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de
la date de l'immatriculation de la Société
au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Alain TORZUOLI demeurant
ARENA SUPRANA, 20215 VESCOVATO

Clauses relatives aux cessions de parts :
Agrément requis dans tous les cas ; Agré-
ment obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre
du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance,

N° 83

SAS GRAND SUD DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZI Murtone - Lot 17
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 803 602 242

Aux termes d'une délibération de l'as-
semblée générale extraordinaire en
date du 31 décembre 2016, l'associé
unique a décidé la dissolution anticipée
de la société à compter du 31 Décembre
2016 et sa mise en liquidation amiable.

Il a nommé Mme CRISPI Marie José, en
qualité de liquidateur et lui a conféré les
pouvoirs les plus étendus pour terminer
les opérations sociales en cours, réali-
ser l'actif, acquitter le passif. Le siège de
liquidation est fixé chez Mme CRISPI
Marie José, Imm St Jean- Bat B - Rte de
Bastia - 20137 Porto-Vecchio. C'est à
cette adresse que la correspondance
devra être envoyée et que les actes et
documents concernant la liquidation
doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 84

SCI G.D.

SCI au capital de 1200 Euros
11 Bis, Avenue Jean Zuccarelli,
20200 Bastia
379370273 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du
31/12/2016 les Associés ont : - approuvé
les comptes définitifs de la liquidation. -
donné quitus au Liquidateur, Monsieur
ATTIA José 30, boulevard Paoli, 30, bou-
levard Paoli, 20200 BASTIA, pour sa
gestion et décharge de son mandat. -
prononcé la clôture des opérations de li-
quidation à compter du jour de ladite As-
semblée. Radiation au RCS de Bastia.

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

SITE NATURA 2000 CASTAGNICCIA-CASINCA

Protégé... mais toujours en danger



Photos Jacques Paoli

Quoique protégé, le site Natura 2000 de Tanghiccìa-Embouchure du Golu-Ciavattone-Mucchiatana subit une forte pression anthropique. Au point qu'il fait l'objet d'un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope, soumis jusqu'au 20 février à consultation publique.

Le site Natura 2000 de Tanghiccìa-Embouchure du Golu-Ciavattone-Mucchiatana, sur la frange littorale des communes de Lucciana, Vescovato, Venzolasca et Sorbo-Ocagnano, s'étend sur 265 hectares. Depuis plusieurs années, les différents acteurs impliqués dans sa préservation et sa valorisation font le constat amer d'un site «protégé mais toujours en danger». De nombreux impacts et pressions anthropiques sont régulièrement relevés dans ce secteur, devenu le premier site naturel à grande valeur patrimoniale presque entièrement ouvert au public en provenance de l'agglomération bastiaise ou des proches zones fortement urbanisées de la Marana et de la Casinca. Parmi les nuisances récurrentes, l'intrusion de véhicules motorisés dégradant les milieux dunaires fragiles, la pratique du jet-ski dans les zones humides de Tanghiccìa, de Ciavattone et du Golu, ou encore l'abandon d'épaves et dépôts sauvages d'encombrants.

Afin de préserver ces milieux parmi les plus fragiles, et les espèces animales et végétales qui y sont inféodées et considérées comme prioritaires de par leurs statuts de protection, le préfet de la Haute-Corse dispose d'un outil réglementaire prévu par le code de l'environnement : l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Le représentant de l'Etat a donc choisi de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes précités sur un ensemble de parcelles privées situées au nord et au sud de l'embouchure du Golu. Le secteur concerné couvre une superficie totale de 155 hectares, répartie sur les communes de Lucciana, Vescovato et Venzolasca. Le but de cet arrêté est d'aider à mieux conserver des milieux naturels, des biotopes, nécessaires à l'alimentation, la reproduction ou le repos d'espèces protégées voire, tout simplement, à leur survie ! Ce qui sera rendu possible en interdisant ou en réglementant certaines activités susceptibles de nuire à la préservation de ces milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité. En vue d'assurer la protection de cet espace naturel, le projet d'APPB soumis à la consultation du public entend interdire, notam-

ment la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, la pratique du jet-ski, la dégradation de certaines espèces végétales, les constructions (même temporaires), les modifications des milieux naturels, les dépôts de déchets, la pratique du camping ou bien encore les atteintes au milieu en utilisant le feu... Le fait de contrevenir aux dispositions de l'APPB sera passible d'une contravention de 4^e classe. Des sanctions pénales seront également possibles en cas d'infraction à la réglementation mise en place grâce à cet APPB. ■ Jacques PAOLI



SOU MIS À LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet d'APPB proposé par le préfet a fait l'objet d'une réunion d'information organisée conjointement par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, structure porteuse et animatrice du site Natura 2000. Il s'agissait d'informer les propriétaires et ayants-droit des terrains concernés. Par ailleurs, le texte est soumis (uniquement par voie électronique) à la consultation du public qui a jusqu'au 20 février 2017 pour prendre connaissance de l'ensemble du dossier relatif à ce projet d'APPB et faire part de ses observations. Durant cette phase de consultation, les contributions pourront être recueillies par voie postale ou électronique. Le public est donc convié à consulter le lien suivant :

<http://www.haute-corse.gouv.fr/projet-de-creation-d-une-zone-de-protection-de-a2062.html>

MARIE-ALETH GRARD

Une société autrement

Vice-présidente d'ATD Quart-Monde, Marie-Aleth Grard siège au Conseil économique, social et environnemental (CESE) où elle représente ce mouvement qui agit non pas pour, mais avec les plus pauvres, afin d'éradiquer la misère. Et dont on célèbre cette année le 60^e anniversaire.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

Si la lutte contre la pauvreté a avancé lors de ces 60 dernières années, la pauvreté a aussi gagné du terrain. Constatez-vous davantage de mobilisation autour d'ATD Quart Monde?

Nous profitons justement de ce 60^e anniversaire pour mobiliser davantage de personnes. La question de la mobilisation, et notamment de la mobilisation de la société, est pour nous une question de chaque jour. Dans notre société, on ne prend plus le temps de se connaître et de se reconnaître, d'aller à la rencontre de ceux qui ont une vie différente de la nôtre.

La grande force d'ATD est, plutôt que de parler au nom de ceux qui sont en situation de pauvreté, de leur permettre de se faire entendre. Il faut donc apprendre à écouter?

On ne parviendra pas à éradiquer la misère tant qu'on ne prendra pas en compte les pensées et les paroles des plus pauvres d'entre nous. Est-ce qu'on peut se former à ça? Bien sûr! Et ça nous transforme. Lorsque le CESE a travaillé sur son avis L'école de la réussite pour tous, nous avons associé à nos travaux des parents d'élèves qui vivent dans la grande pauvreté, en utilisant la technique du croisement des savoirs initiée par ATD Quart-monde. Parce que ce ne sont pas seulement les «sachants» du CESE qui ont des choses à apprendre ou transmettre aux plus pauvres. C'est la réciprocité qui est importante. Et la réaction de mes collègues du Conseil après ces séances de travail était très intéressante. Il y avait au début une certaine tension, un peu de méfiance. L'un de mes confrères, par exemple, m'a dit qu'il croyait connaître, comprendre la question de la grande pauvreté, mais qu'il avait découvert à cette occasion combien il fallait prendre le temps d'écouter, d'échanger pour travailler ensemble. Je pense aussi à Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'éducation nationale et auteur du rapport Grande pauvreté et réussite scolaire qui a travaillé au côté de personnes très pauvres et a constaté combien cela permet de changer nos représentations.

Cet avis du CESE, rendu il y a près de deux ans, dénonçait une école qui « trie dès le plus jeune âge » et qui, loin de combler ces inégalités, « les aggrave ». Est-ce que de ce point de vue, vous notez une amélioration?

Il est essentiel que tous les enseignants soient persuadés que ce n'est pas parce que des enfants vivent dans des conditions infernales qu'ils sont incapables d'apprendre. Ce qui est essentiel, aussi, c'est l'accueil des parents à l'école, la relation entre enseignants et parents, une relation d'adulte à adulte, où l'enseignant est en mesure de parler aux parents, de leur donner un véritable retour, et pas seulement de leur signifier que l'enfant est en situation d'échec. Cette relation est d'autant plus importante que si le langage ou le discours de la maison sont différents de ceux de l'école, l'enfant peut se trouver pris dans un conflit de loyauté et, de façon inconsciente, ne pas s'autoriser à entrer dans ce que l'école a à lui apprendre. Mais cela dit, oui, l'école de la réussite pour tous est déjà en marche. Et pour faire depuis mai 2015 le tour de France, avec Jean-Paul Delahaye, je peux dire que s'il reste encore des inégalités, s'il y a encore du travail, les choses avancent. Différentes académies, différentes écoles se mettent en mouvement pour écouter, former, chercher à développer l'intelligence et le sens critique, aller dans ce sens de la réussite pour tous.

Vous avez dit qu'il manquait quelque chose à la formation de l'élite française...

Pour moi, si l'élite dans notre pays est plutôt bien formée, elle ne le sera véritablement que si elle a pu apprendre à agir et penser avec les différentes catégories de notre société. Et ce dès son plus jeune âge.

Autre aspect de l'action d'ATD, le droit à la culture, le droit à la beauté.

Lorsqu'on est en situation de pauvreté, la culture est essentielle, pour s'évader, pour se sentir bien, même si ce n'est que pour quelques instants. Alors oui, lorsqu'on met en place des actions culturelles pour les partager avec des gens qui n'ont rien, il faut que ces moments-là, où le temps est comme suspendu, soient beaux, très beaux. Et rien n'est jamais trop beau.

En octobre 2016, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, ATD Quart Monde a tenu mettre un nom sur la discrimination pour précarité sociale: pauprophobie.

Pourquoi avoir voulu introduire ce néologisme, que journalistes, chercheurs, écrivains ou blogueurs sont invités à s'approprier?

Permettre aux personnes qui vivent la pauvreté de voir reconnues les discriminations qu'elles subissent au quotidien est essentiel pour nous. Dans notre société, on accuse souvent l'autre de tous les maux. Il y a des gens, notamment des personnalités politiques, qui osent tenir des propos aussi insupportables qu'injustes sur les personnes qui subissent la pauvreté. Je pense par exemple à cet élu qui récemment parlait de ceux qui veulent percevoir le RSA mais ne veulent pas travailler ni s'inscrire à Pôle Emploi... On ne peut pas accepter ça. Et on oublie trop que 50 % des personnes qui seraient éligibles au RSA ne le demandent pas. Posons-nous plutôt la question de savoir pourquoi elles ne font pas cette démarche!

Critiquée aussi par certains élus, l'idée d'un revenu universel. ATD Quart Monde a mené une réflexion à ce sujet, et une commission du CESE dont vous êtes rapporteure planche sur les conditions de mise en place de ce projet qui fait tant débat.

Au point qu'il est difficile de travailler sereinement sur ce sujet. Car il ne s'agit surtout pas d'être influencés par l'actualité politique. Du point de vue d'ATD Quart Monde, ce que nous proposons est de procéder à une expérimentation sur un territoire, avec des personnes très défavorisées. Ce qui permettrait de mieux cerner les avantages et les inconvénients que peut présenter la mise en place d'un tel revenu.

À propos d'expérimentation, celle des Territoires zéro chômeur de longue durée, initiative portée par ATD Quart Monde, vient de commencer. Ce ne fut pas sans mal...

Plus de 40 territoires étaient candidats pour y prendre part, dix ont été sélectionnés et il y en a une centaine qui attendent derrière. Le point encourageant à retenir, c'est le fait d'avoir vu tous les acteurs de terrain travailler ensemble pour parvenir à ce que le projet se réalise. Que les choses «coïncent», c'est de l'ordre de la nature humaine. Il faut du temps pour faire les choses, expliquer, mobiliser, convaincre... Mais nous ne sommes pas impatients! ■

S Le mouvement ATD (Agir tous pour la dignité) Quart monde est fondé en 1957 par Joseph Wresinski, prêtre-ouvrier, avec des familles vivant dans un camp de relogement à Noisy-le-Grand. Le but d'ATD n'est pas de «gérer» la pauvreté mais bien de l'éradiquer en agissant: sur le terrain, avec celles et ceux qui sont concernés au premier chef; auprès des institutions et parlementaires, pour faire changer les lois; auprès de l'opinion publique, pour faire changer le regard porté sur les plus pauvres. La CMU, le RMI ou la loi DALO, ont vu le jour grâce aux rapports au CESE de Joseph Wresinski, en 1987 puis en 1995 de Geneviève Anthonioz De Gaulle, alors présidente du mouvement. L'engagement auprès d'ATD peut revêtir diverses formes: les volontaires permanents vivent et agissent auprès des plus démunis; les militants sont des personnes en situation de pauvreté qui, refusant de subir et de voir subir, s'engagent pour changer leur vie et celle de tous ceux qui connaissent les mêmes souffrances; les alliés sont des bénévoles présents à tous les niveaux du mouvement et dont l'engagement va au-delà d'une simple bonne action ponctuelle ou hebdomadaire: ils portent le combat contre la misère au quotidien, au sein de leur milieu social, professionnel ou culturel.

Savoir +: www.atd-quartmonde.fr

AJACCIO

■ AMATERASU

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ LE PAYSAGE EN MÉDITERRANÉE

Du 21 février au 21 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Une sélection de photographies de la collection du Centre méditerranéen de la photographie: images poétiques, témoignages sur les événements qui ont marqué l'actualité composent une vision plurielle de la Corse et la Méditerranée.

■ ARMELLE GUISSANI

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ JEAN-JACQUES ANTONINI

Jusqu'au 28 février. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Jean-Jacques Antonini est peintre, mais cette exposition met l'accent sur ses dessins et croquis et particulièrement sur ses caricatures, avec une collection de trognes expressives et de faciès insolites.

■ ODILE PIERRON

Jusqu'au 13 mars. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Odile Pierron explore le thème de la Genèse au travers d'une nouvelle série de calligraphies contemporaines où l'emploi d'encres de couleur réhausse les traits et confère au dessin davantage de profondeur.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLEON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ JAZZ IN AGHJA

Le 17 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Cette soirée proposée en partenariat avec Jazz in Aiaccio laisse à un artiste insulaire toute latitude pour organiser sa soirée comme il l'entend, avec les invités de son choix. Cette année, carte blanche à la chanteuse Sabrina Sarais.

■ BENJAMIN BIOLAY

Le 19 février, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Son dernier album, Palermo Hollywood, enregistré à Buenos Aires, est, selon lui «une audio película où se croisent Ennio Morricone, ballade française, néo-cumbia, lyrisme et grand orchestre, percussions latines et bando-néon électrique».

■ MAIS OÙ SONT PASSÉS LES PRINCES CHARMANTS?

Le 19 février, 16h. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Lasse de danser chaque soir sur des airs démodés pour des prétendants guindés une princesse part en quête du partenaire idéal. Un goûter-spectacle musical pour la jeunesse conçu et interprété par Livia Stromboni et Yann Le Borgne.

■ FESTIVAL DU FILM ESPAGNOL ET LATINO-AMÉRICAIN

Jusqu'au 18 février. Espace Diamant.

☎ www.latinita.fr



Le festival du cinéma espagnol et latino-américain fête son 20e anniversaire. Durant ces neuf jours de festival, 11 films (dont 6 en compétition) seront diffusés, de la comédie au thriller en passant par le film historique et la chronique sociale. Cette 20e édition est marquée par un hommage à Federico Garcia Lorca.

BASTIA

■ CÉCILE ORSONI

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com



Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a «longtemps cherché le noir le plus profond» et l'a «découvert dans la gravure». Depuis lors, elle s'adonne, «à cœur joie» aux techniques de l'estampe.

■ REALITY

Le 17 février, 21h. Fabrique de théâtre.

☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

À la mort de Janina Turek, une femme au foyer de Cracovie, sa fille découvre 748 carnets dans lesquels elle consignait les faits les plus infimes de sa vie. Daria Deflorian, actrice, et Antonio Tagliarini, danseur, narrent cette vie «par le menu».

■ L'ENVERS DU DÉCOR

Le 17 février, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Patrick invite un couple d'amis pour leur présenter sa nouvelle - et spectaculaire - épouse. En apparence, tout se passe bien. Mais le spectateur entend ce que pensent en réalité les convives. Une comédie de Florian Zeller, avec Daniel Auteuil.

BENJAMIN BIOLAY

Le 18 février, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

L'auteur-compositeur-interprète est en tournée avec son dernier album, Palermo Hollywood, façonné en grande

partie en Argentine, qu'il a voulu plus dansant et festif que ses précédents opus, mais sans renoncer pour autant à sa part d'ombre.

■ FESTIVAL DU CINÉMA ITALIEN

Jusqu'au 11 février. Théâtre municipal et cinéma Le studio.

☎ www.festivalcineitalien.fr

La manifestation joue la carte de l'éclectisme. Outre les projections de films et documentaires, des conférences de l'association Dante Alighieri, des spectacles de danse et musique, des expositions et des dégustations gastronomiques.

BIGUGLIA

■ L'OISEAU ET LE VENT

Le 18 février, 20h30. Centre culturel Charles Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

La voix du vent porte l'histoire d'un oiseau solitaire, né sous les toits d'un opéra de Venise. Un conte lyrique, écrit et interprété par José Oliva, prétexte à découvrir ou redécouvrir l'opéra.

CORTE

■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo: avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

PORTO-VECCHIO

■ PASSIONS ET TOURMENTS

Le 24 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18

Figures du romantisme, la femme de lettres Marie d'Agoult et le compositeur Franz Liszt vécurent au grand



jour une liaison intense. Que la comédienne Brigitte Fossey et le pianiste Masakatsu Nakano retracent au travers d'un concert-lecture.

PROPRIANO

■ LA REVANCHE DU CAPITAINE CROCHET

Le 18 février, 21h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

On le croyait digéré depuis longtemps par Tic-Tac le crocodile... Erreur! Le Capitaine Crochet est de retour, bien



décidé à se venger de Peter Pan, Clochette, ainsi que de Wendy à présent maman. Comédie musicale pour tout public à partir de 5 ans.

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia

play TV



Internet

Diffusion 24h/24 - 7j/7

Vente d'espaces publicitaires

contact@telepaese.corsica

www.telepaese.corsica

